

Sondages : proposition contre les mauvaises intentions (de vote)

Par **PIERRE ZEMOR**

Conseiller d'État, membre de la Commission des sondages, ancien président de la Commission nationale du débat public

Désiduelle à l'horizon, primaires du PS, montée de DSK, de Marine Le Pen, élections à l'UMP et au centre... 2011 s'annonce comme un cru prolifique du «sondage politique». Cette appellation doit être mieux contrôlée, à en croire le rapport des sénateurs Hugues Portelli et Jean-Pierre Smeur. Une proposition de loi avance une définition en italique, que j'amende en roman : «*Un sondage est une opération visant à donner une indication quantitative, à une date déterminée, des opinions, souhaits, attitudes et comportements d'une population par l'interrogation d'un échantillon représentatif de celle-ci.*»

Les sondeurs revendiquent le caractère instantané de la photographie qu'ils nous disent prendre de l'opinion. Passons sur ce cliché... devenu image de synthèse à force de redressements, parfois sibyllins, des données brutes de l'enquête. Les opinions

recueillies portent, soit sur des événements présents, des mesures prises, des propositions actuelles ou des débats en cours, soit sur des occurrences projetées, des choix à venir ou des consultations lointaines. Les «souhaits» parlent bien de l'avenir et s'essaient, sous le règne de l'immédiat, d'inscrire le sondage dans le temps. Or, les sciences politiques balbutient dans l'analyse des anticipations d'opinions où se mêlent idées reçues, souvenirs déformés, préférences, sympathies, jeux ou paris. De surcroît, les commanditaires de sondages ne sont pas sans intentions de ma-

nipulation. Surtout, les instituteurs refusent de reconnaître qu'ils participent à des pronostics, alors que leur questionnaire les sollicite. Ils faussent les médias faire du futur un commerce d'actualité. Mal prendre en compte le paramètre du temps nuit à la clarté du débat politique et électoral, qu'appelle de ses vœux le rapport sénatorial.

Une grande confusion est en particulier introduite par le jeu des affichages d'intentions de vote exprimées à des périodes très éloignées des scrutins. Les politologues savent combien les préoccupations de l'actualité pèsent, quelle que soit la question, sur les réponses des personnes interrogées. En 1980, Michel Rocard est au zénith des sondages de popularité, d'autant que de forts mouvements d'opinion souhaiteraient qu'il n'ait pas à tenir sa promesse de s'effacer devant la candidature de François Mitterrand. Mais les personnes interrogées ne se considéraient pas encore sur le point de voter.

Microcosme et états majors politiques mis à part, les gens se préoccupent fort peu de l'élection présidentielle durant l'année 1994. Edouard Balladur recueille dans les sondages les suffrages que lui apporte son travail reconnu de Premier ministre, d'autant qu'il a déclaré vouloir le mener à bien sans ambition présidentielle... Les bons scores ne sont pas des intentions de vote. Début 2002, la posture et les convictions d'un Jean-Pierre Chevènement attirent les sympathies. L'idée de sa candidature à la présidentielle est créditée de 14%. Les véritables intentions de vote se forgeront en temps voulu autour de 5%.

À propos d'un futur plus actuel, les chiffres (60% par exemple) dont est créditée Dominique Strauss-Kahn ne seraient des intentions de vote que si DSK était officiellement reconnu candidat... vers mars 2012. Dans

cette attente et pour faire comprendre comment se forment les opinions, les sondeurs devraient demander simultanément aux personnes interrogées la probabilité qu'elles accordent à cette candidature (diasons 0,5) pour rendre plus sérieux (par multiplication de 60% x 0,5 = 30%) le pronostic émis. La comparaison se ferait bien entendu de manière analogue vis-à-vis de Nicolas Sarkozy (par exemple 40% x 0,75 = 30% si les trois quarts des questionnés estiment aujourd'hui qu'il pourrait être candidat) et de même (sans laisser croire que 100% d'avis sont prononcés) avec tout postulant à être candidat en avril 2012.

L'implication des électeurs se fait très lentement et au cours des cinq à sept semaines qui précèdent une consultation. Le bon sens des personnes interrogées attend la date de validation officielle des candidats. Apparaissant les sondages ne révèlent que des préférences de natures diverses, conditionnelles et qu'il faudrait «redresser» par des probabilités de candidatures effectives. Pour ces raisons, la proposition de loi devrait retenir l'idée de la Commission des sondages d'un contrôle des intentions de vote renforcé dans les dernières semaines, dites de campagnes. Cette clarification gagnerait à ce qu'un alinéa à l'article 1^{er} dise : «*Les préférences, souhaits, prévisions recueillies pour une élection à venir ne peuvent être qualifiées d'intentions de vote qu'à partir du moment où les règles de la consultation et les candidatures sont déterminées.*»

Progresser dans l'observation des mouvements des opinions politiques permettrait de ne pas sacrifier l'information au sensationnel et de ne pas accrédi-ter l'idée d'une démocratie au rabais. Politologues et instituteurs ont un devoir de pédagogie pour une meilleure qualité du débat public. Sondages et médias doivent respecter les temps de la démocratie.

«**Les préférences, souhaits, prévisions [...] ne peuvent être qualifiées d'intentions de vote qu'à partir du moment où [...] les candidatures sont déterminées.**»